

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2020**

**REUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE 2020**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**MISSA À DISPUSIZIONI DI UN AGHJENTI DI L'AUE  
PRESSU À A CULLITTIVITÀ DI CORSICA**

**MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE L'AUE AUPRES DE  
LA COLLECTIVITE DE CORSE**

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

Le présent rapport concerne la mise à disposition d'un agent de l'Agence d'Urbanisme, d'Aménagement et d'Energie de la Corse (AUE), auprès de la Collectivité de Corse.

L'agent dont il s'agit a répondu à un appel à candidature lancé par la direction de la qualité de vie au travail.

Il assurera des fonctions de chef de mission de la qualité de vie au travail.

Cette mise à disposition, qui reçoit un avis favorable de principe de la hiérarchie administrative d'origine de cet agent, et de celle d'accueil, s'inscrit dans le cadre légal et réglementaire applicable à de telles positions.

La durée de cette mise à disposition sera de 3 ans avec effet du 1<sup>er</sup> décembre 2020, étant entendu qu'elle peut s'interrompre à tout moment à l'initiative de l'une des trois parties prenant à la convention.

Cette mise à disposition s'exercera à titre onéreux, impliquant le remboursement du traitement et charges salariales induites par la Collectivité de Corse à l'AUE.

Je vous remercie de bien vouloir valider le principe et les modalités de cette mise à disposition et m'autoriser à signer la convention ci-jointe formalisant cette procédure.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.